

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Jeunes Amigos Inc.	Numéro de permis 2019550	Date d'inspection Le 27 juillet 2023	
Nom de l'établissement Garderie Jeunes Amigos Inc.		Numéro de téléphone (506) 377-5437	
Adresse 83 Old Shediac Road Memramcook NB E4K 1V1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sarah MacDougall		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	28 juil. 2023	27 juil. 2023
Commentaires : Une preuve fut envoyée à l'inspectrice. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Aucune visite sur les lieux ne fut effectuée.			

original signé par
Sarah MacDougall

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 juillet 2023

Date

original signé par
Sophie Gauvin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 juillet 2023

Date